



demission suite a non respect des heures de travail

Par **gosset**, le **16/05/2011** à **11:50**

bonjour, en decembre 2009, j'ai etait embauchée comme aide aupres des personnes agées. depuis octobre 2010 mon employeur ne me fournit plus mes 50 heures de travail prévues. il m'en propose moins. le 9 mars je lui envoie un courrier recommande avec a.r. lui demandant de bien vouloir régulariser ce probleme. sans reponse de sa part le 2 mai dernier je lui fait parvenir ma demission en recommande a.r. pour non respect du contrat de travail. il me reclame un mois de preavis et me donne des missions chez des personnes habitant loin de chez moi et m'imposant des horaires sans me consulter. puis je refuse d'effectuer le preavis? qu'el sont mes droits? merci

Par **P.M.**, le **16/05/2011** à **11:55**

Bonjour,
Plutôt que de démissionner, vous auriez pu carrément prendre acte de la rupture du contrat de travail au torts de l'employeur, sans effectuer de préavis mais si les horaires qu'il vous impose maintenant ne sont pas conformes au contrat de travail, vous pourriez envisager de le faire maintenant par lettre recommandée avec AR...